



**COMMUNE DE FRAGNES**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**30/04/2013**

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 30 Avril 2013 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : BAILLY Corinne, CHANUSSOT Marie-Annick, DECHAUME Agnès, FICHOT Dominique, NOTTIN Christine, PARIS Fabienne, PASCAL Laurent, PION Bernard, STAPHANE Cyril.

Excusé(s) avec pouvoir : GAUDRAY Alain pouvoir à GONNOT Gilles  
REGNAULT Jérôme pouvoir à DECHAUME Agnès

Excusé(s) sans pouvoir : PENNETIER Bernard

Secrétaire de séance : Christine NOTTIN

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 12/03/2013

## **1. SYDESL : Travaux d'enfouissement réseau France Télécom BTS Poste Bourg**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication sur la rue du bourg proposé par le SYDESL.

Le coût des travaux est estimé à un montant total de 27 000 € TTC subventionnés à 50% par le SYDESL au titre du fonds de mutualisation de la RODP Télécom d'où participation de la commune de 13 500 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider l'avant-projet présenté et de solliciter le fonds de mutualisation permettant de financer les travaux à hauteur de 50 %.

## **2. Grand Chalon :**

### **- Modification de la composition de l'assemblée délibérante**

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et du 31 décembre 2012 fixant les modalités de renouvellement des organes délibérants dans la perspective des élections municipales de mars 2014,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2013 approuvant la composition de la future assemblée délibérante sous réserve de l'accord à la majorité qualifiée des communes membres,

Après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la nouvelle composition de l'organe délibérant du Grand Chalon, fixée à 85 sièges dont 12 sièges répartis librement de manière à ce que la composition de l'organe délibérant soit identique à la composition actuelle, chaque commune conservant ainsi le même nombre de conseiller(s) communautaires(s).

#### - **Convention d'entretien de la Zone d'Activité Economique « SAONEOR »**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la convention d'entretien de la zone d'activité économique SAONEOR à établir avec le Grand Chalon.

La convention a pour objet de déterminer les domaines d'intervention respectifs entre le Grand Chalon et la commune de Fragnes et définir les conditions et la répartition des tâches d'entretien des ouvrages et installations sur cette zone.

Il reviendra à la commune de Fragnes d'assurer notamment la viabilité hivernale sur les voiries qui la concernent (rue de la Vie aux Vaches) avec refacturation au Grand Chalon, hormis pour la partie située sur l'ex-Campus Industriel assurée par le Grand Chalon.

Convention adoptée à l'unanimité.

### **3. Ville de Chalon-sur-Saône : Convention d'accueil dans les centres de loisirs pour l'année 2013**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le renouvellement de la convention relative à l'accueil dans les structures d'accueil de loisirs Chalonnaises.

La participation financière est basée sur le coût de fonctionnement de chacun des équipements et la convention est établie pour une durée d'un an.

Pour information, coût de la participation 2012 : 2 428.38 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve son renouvellement pour l'année 2013.

### **4. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : Modification de la convention cadre**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la convention-cadre du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale intégrant de nouvelles missions facultatives avec notamment les commissions de sélections professionnelles.

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation de cette convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives proposées.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

## 5. Règlement de la halte-nautique

Dominique Fichot, suite à la réunion de la commission tourisme, propose de modifier le règlement de la halte-nautique comme suit :

### Article 3 :

*La halte nautique accueille les usagers aux périodes suivantes dont les dates sont notifiées par l'avis de batellerie :*

**Saison d'avril à fin octobre** : séjour réglé à la nuitée

**Hors saison de novembre à fin mars** (période d'hivernage) : séjour réglé au mois

*Toutefois, pendant la période d'hivernage, le stationnement à la nuitée peut être autorisé exceptionnellement dès lors que la circulation sur le canal est ouverte à la circulation par VNF.*

Les tarifs pratiqués sont affichés de manière à être connus des usagers et sont indiqués en annexe.

Tout raccordement à l'eau ou à l'électricité d'un bateau stationné en zone non payante enclenche le paiement d'une nuitée

## 6. Demandes de subvention

- **Subvention association communale** : Dominique FICHOT soumet à l'Assemblée la demande de subvention présentée par l'association SVLF Football club pour l'organisation des festivités du 13 juillet.

Au vu du budget prévisionnel, il propose d'allouer une subvention permettant de couvrir le coût des feux d'artifices et la prestation du disc-jockey soit 1800 €.

Une demande de subvention complémentaire pourra éventuellement être étudiée après la manifestation sur présentation des dépenses réalisées.

Adopté à l'unanimité

- Lecture du courrier de remerciements du CFA La Noue pour l'octroi de la subvention 2013.

- **FAAPAS** (Fonds d'Agglomération pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives) : D. FICHOT donne le montant du fonds communautaire soit 1 676 € à répartir entre les deux clubs sportifs de la commune. Il précise que ce fonds est en baisse par rapport à l'année dernière (- 184 €). Il proposera la répartition suivante au Grand Chalon :

- Tennis Club : 1 300 €
- Cyclo-club : 376 €

## 7. Questions diverses

## A. DECHAUME :

- Prochaine manifestation : Déambulation et concert du groupe « Big Bidon Band » Vendredi 24/05. Organisation de la buvette par l'ALDN. Un arrêté de non circulation pendant la déambulation sera pris.
  
- Bilan de la dernière réunion avec les services de la garderie et du restaurant scolaire :
  - les plans d'évacuation ont été remis à jour, un exercice sera mis en place.
  - Les problèmes de discipline persistent et les mesures de sanctions indiquées au règlement intérieur seront appliquées plus sérieusement.
  
  - Analyses d'eau : Suite aux résultats insatisfaisants des dernières analyses d'eau, les services techniques sont intervenus et tout est rentré dans l'ordre.
  
  - 22 /05/2013 : ouverture des plis du marché de travaux de réaménagement de la cantine, garderie et centre de loisirs. Une nouvelle réunion sera organisée avec le personnel cantine/garderie pour la finalité du projet de réaménagement du bâtiment.
  
  - Les garderies périscolaires seront transférées au centre de loisirs à partir du mois de décembre pendant la durée des travaux.

## D. FICHOT :

- Fête des plaisanciers le Vendredi 31/05 à 19 h 30 avec ouverture de la manifestation aux Fragnois sous réserve des disponibilités de chacun. D. FICHOT attend les retours par mail pour confirmer ou non le maintien de cette manifestation.

Arrivée de J. REGNAULT à 21 h 20 et A. GAUDRAY à 21 h 30

- **Dates des manifestations à venir :**
  - Jeudi 2 mai : Projection du film « Derniers témoins »
  - Mercredi 08 mai : Commémoration
  - Vendredi 24 mai : déambulation
  - Samedi 1<sup>er</sup> juin : remise des cartes électorales aux jeunes électeurs.
  - Jeudi 06 juin : Journée des anciens en pays Clunisois
  - Dimanche 09 juin : brocante de l'association cycliste.
  - Mardi 11 juin : conseil municipal
  - Samedi 15 juin : gala de l'association ALDN.
  
- **Elections municipales 2014 :** Il est à préciser que les futurs représentants de la commune seront élus à la proportionnelle.

Fin du conseil à 22 h 30